

INFORMATION IMPORTANTE



NOUS VOUS INVITONS À VOUS RENDRE SUR
[HTTPS://WWW.GOUVERNEMENT.FR/INFOCOR
ONAVIRUS/PASS-SANITAIRE](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire)
POUR CONNAITRE TOUS LES DÉTAILS.



A compter du mois d'août un pass sanitaire sera demandé aux adultes âgés de plus de 18 ans et plus pour accéder à notre salle de petits déjeuners, à notre restaurant et sa terrasse, ainsi que pour participer à un séminaire.

Ces mêmes conditions seront également applicables aux mineurs de plus de 12 ans à compter du 30 septembre 2021.

Le pass sanitaire c'est :

- un certificat de vaccination si vous disposez d'un schéma vaccinal complet
- un test négatif : test RT-PCR ou antigénique de moins de 48H
- un certificat de rétablissement de la covid-19 : test RT-PCR positif datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois

"Vous devez disposer du QR code sur votre smartphone ou en format papier clairement lisible (QR code non plié)"

Nous vous remercions de votre
compréhension

LA
DIRECTION

